



TERMES DE REFERENCE

Evaluation finale du projet

« Faciliter les Initiatives Locales en République Démocratique du Congo »

Référence : NDICI CSO/2021/043-480 (EC)

A.1 CONTEXTE

Louvain Coopération (LC), l'ONG de l'Université Catholique de Louvain a obtenu un financement de la Délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo (DUE) dans le cadre de son programme thématique pour les organisations de la société civile et du programme indicatif pluriannuel 2021-2027.

Titre du projet :

Faciliter les Initiatives Locales en RDC (FIL-RDC)

Objectifs du projet :

L'objectif général est de contribuer à une société civile et à un espace démocratique inclusif, participatif, autonome et indépendant en RDC, en appuyant les Organisations de la Société civile (OSC).

L'objectif spécifique est d'appuyer la réalisation des actions pertinentes et performantes des OSC de la RDC en facilitant les initiatives locales dans les domaines de la Gouvernance, de la paix et la sécurité, du développement humain et du développement durable.

Trois domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la RDC ont été définis à savoir : la Gouvernance-paix-sécurité, le développement humain et le développement durable. S'ajoutent à ces domaines, les thématiques transversales comme la consolidation des mécanismes de résilience, les actions citoyennes innovantes ou des espaces de dialogue sur des sujets sociétaux qui font débat notamment la culture, le genre, les droits humains, la protection des minorités et des personnes vivant avec handicap. Des nombreuses OSC en RDC adressent leurs propositions d'actions pertinentes à la Délégation de l'Union européenne. Mais elles ont de sérieux défis en matière de :

- Insuffisance de ressources financières pour répondre aux besoins distincts des groupes particuliers faute d'un filet de sécurité sociale par l'absence d'Etat ou de moins d'Etat ;
- Poursuite de partenariats équitables et solidaires ;
- Création et partage de connaissance pour un apprentissage mutuel (pas de rétention d'informations) ;
- Pratique de la transparence et de la responsabilité (respect de leurs missions, statuts et organes...) ;
- Achèvement d'un changement durable positif (vie associative avec une vision partagée et claire) ;
- Primauté d'un environnement durable.

Ce projet tente de relever ces défis en mettant en place un guichet de financement accessible aux OSC rurales et urbano rurales. Ce guichet est une facilité fiduciaire aux initiatives des OSC de la RDC dans les secteurs identifiés par elles en lien avec nos domaines prioritaires de la coopération. Il s'emploie au renforcement des capacités des OSC en tant qu'acteurs de gouvernance et de développement.

Parties prenantes impliquées et publics cibles :

Parties prenantes :

Les **plateformes régionales ou nationales d'OSC** : elles ne sont pas bénéficiaires directs. Elles profitent du travail en synergie, ainsi que du renforcement du dialogue politique avec les OSC. Idéalement, des représentants des plateformes ou d'autres OSC sont invités à participer à des échanges d'expériences avec les OSC bénéficiaires ou à participer aux éventuels renforcements de capacités techniques.

Les **autorités locales et nationales** avec qui un dialogue est renforcé à travers les espaces d'échanges formels ou informels (cadres de concertation ou autres) promus par l'action. L'intérêt du dialogue est mis en exergue avant toute définition de plans de développement. Ces derniers sont en phase avec les besoins exprimés de la population.

Les **partenaires techniques et financiers (PTF)** avec qui des espaces d'échanges sont promus par le SAIL pour améliorer l'information des PTF sur les besoins des communautés locales, en s'appuyant alors sur des plateformes régionales.

La **délégation de l'Union européenne en RDC** : elle transmet au coordonnateur de l'action les demandes de financement présélectionnées.

Publics cibles :

120 OSC rurales et péri urbaines (±840 staffs clé de management ou des instances décisionnelles) réparties dans 26 provinces de la RDC.

Bénéficiaires indirects :

Les **populations** des zones des communes et provinces couvertes par les microprojets, ciblant plus particulièrement des OSC fournissant des services à des populations vulnérables et marginalisées.

Stade d'exécution du projet à évaluer :

Le projet a évolué tel qu'initialement conçu à sa formulation. Il prévoyait d'appuyer 120 OSC rurales et péri urbaines présélectionnées par l'UE, avec plus ou moins 840 staffs clé de management ou des instances décisionnelles réparties dans les 26 provinces de la RDC. 85 OSC rurales et péri urbaines sont appuyées à ce jour. L'action a démarré effectivement en mars 2023, et prendra fin en décembre 2026 avec des résultats ci-dessous résumés par thématique.

Selon le dernier rapport narratif intermédiaire 2024-2025, et le dernier rapport trimestriel d'avancement du projet (juin 2026), l'ensemble des indicateurs d'objectif spécifique et de résultats a évolué de manière satisfaisante et devra être atteint d'ici la fin du projet.

Résultats :

16% des microprojets mis en œuvre par les OSC accompagnées durant la période de référence interviennent dans le domaine de la gouvernance, paix et sécurité, plus précisément dans la consolidation de la démocratie avec 7 microprojets ; et sur un secteur de la sécurité plus inclusif et légitime qui contribue au renforcement de la cohésion sociale avec 4 microprojets. Aucun microprojet n'est enregistré dans la mobilisation des ressources internes de l'Etat, faute de proposition de projet des OSC reçue de la DUE.

70% des microprojets se sont concentrés dans le domaine du développement humain avec 36 microprojets sur la réduction des inégalités, y compris entre les hommes et les femmes ; 9 microprojets sur l'amélioration de l'état sanitaire de la population ; et 4 microprojets sur l'éducation agissant comme moteur de

changement et vivrier d'un leadership responsable et engagé.

14% des microprojets se sont focalisés dans le domaine du développement durable avec 10 microprojets qui préservent le capital environnemental tout en développant l'agriculture au profit des populations ; et 1 microprojet qui contribue à l'amélioration de la production d'énergie renouvelable et son accès à la population.

54% de 85 OSC accompagnées apportent des contributions aux arènes décisionnelles locales, provinciales et/ou internationales (UE). 49% de microprojets de ces OSC contribuent à l'inclusion de populations vulnérables (femmes, jeunes, minorités, personnes handicapées...) ou luttant contre les inégalités. 64% de microprojets renforcent la participation citoyenne aux débats de société, aux politiques publiques et aux services sociaux.

20% d'OSC accompagnées sollicitent d'autres financements auprès de l'UE ou d'autres bailleurs nationaux ou internationaux.

Ces résultats sont la conséquence conjointe de la mise en place du SAIL « Service d'Appui aux Initiatives Locales », du dispositif de financement et de suivi des microprojets d'OSC locales ou péri urbaine, du renforcement des capacités par le SAIL, et de la gestion de connaissances générées par le projet.

Zone couverte par le projet : 20 provinces, 85 microprojets subventionnés et accompagnés, y compris ASF « Avocats Sans frontières »¹.

PROVINCE	Nombre de microprojets par cohorte/province				Total
	Cohorte 1	Cohorte 2	Cohorte 3	Cohorte 4	
ITURI	1	2	0	1	4
KASAI CENTRAL	1	1	0	0	2
KINSHASA	8	4	8	3	23
KONGO CENTRAL	1	2	0	0	3
KWILU	2	2	1	0	5
NORD KIVU	1	3	6	0	10
SUD KIVU	1	6	1	2	10
EQUATEUR		2	1	2	5
KASAI ORIENTAL		1	0	0	1
MANIEMA		3	0	0	3
SANKURU		1	1	1	3
TANGANYIKA		2	0	1	3
TSHOPO		3	0	0	3
TSHUAPA		1	2	0	3
HAUT UELE			1	0	1
SUD UBANGI			1	0	1
BAS UELE				1	1
KASAI				1	1
KWANGO				2	2
MAI NDOMBE				1	1
20 PROVINCES	15	33	21 + ASF	15	85

A.2 OBJECTIF, CHAMP ET UTILISATEUR(S) DE L'EVALUATION

A.2.1 OBJECTIF DE L'EVALUATION

L'objectif de cette évaluation est de tirer des enseignements des expériences vécues pour documenter des bonnes pratiques. C'est aussi de disposer d'une analyse orientée vers l'avenir (stratégie et réorientation),

¹ ASF « Avocats Sans Frontières » : est une organisation internationale subventionnée exceptionnellement dans le cadre du projet FIL sur demande expresse de l'Union européenne.

basée sur les constats d'évaluation. Ce qui permettra de faire des choix éclairés, de corriger une trajectoire, de modifier la conception du projet futur à la lumière des enseignements qui seront tirés ou allouer un nouveau budget.

L'auto-évaluation réalisée par le SAIL a confirmé le renforcement des capacités des OSC de la RDC en termes d'accès aux ressources financières et aux dispositifs de subventionnement & d'accompagnement créés par le SAIL. Ces dispositifs sont mis à la disposition des OSC rurales ou péri-urbaines pour financer des objectifs précis dans les 3 domaines prioritaires.

L'évaluation finale devra à son tour favoriser l'apprentissage collectif, la transmission de savoir pour alimenter le futur projet, et servir d'appui à la décision.

A.2.2 UTILISATEURS PRINCIPAUX

- Le SAIL et le service de Recherche & Développement de LC utilisent les résultats de l'évaluation pour ajuster la gestion, la coordination et/ou ses interactions avec les bénéficiaires et les groupes cibles.
- Les collaborateurs de Louvain Coopération (universités et autres bailleurs des fonds).
- Les organisations de la société civile.
- Les autorités publiques qui conduisent des projets/programmes connectés ou similaires.
- Les décideurs et les concepteurs pour réformer ou renouveler le projet/programme, confirmer ou changer les orientations stratégiques ou réallouer les ressources (financières, humaines et autres).
- Le bailleur de fonds de ce projet, l'Union Européenne.

A.2.3 PERIODE CONCERNEE PAR L'EVALUATION

L'évaluation couvrira la période de **mars 2023 à décembre 2026**, avec une attention particulière portée aux OSC accompagnées durant les trois dernières cohortes du projet.

A.3 TYPE D'EVALUATION

Il s'agit d'une évaluation externe multi sites (85 microprojets dans 20 provinces) de fin de projet.

A.4 APPROCHE GLOBALE

L'évaluation finale externe sera réalisée au niveau de chaque résultat de l'objectif spécifique et de l'objectif général, dans la zone géographique visée par ces objectifs. Les critères d'évaluation à privilégier sont :

- Les critères CAD suivants : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité.
- Les thématiques transversales de l'intervention :
 - o La consolidation de mécanismes de résilience,
 - o L'implémentation d'actions citoyennes innovantes, ou d'espaces de dialogue sur les sujets sociétaux qui font débat, comme la culture, le genre, les droits humains, la protection des minorités et des personnes vivant avec handicap ou souffrant du VIH.

Les microprojets portant sur ces thématiques ou portés par des OSC représentant les groupes vulnérables (femmes, jeunes, etc.) devraient être privilégiés.

QUESTIONS CLES DE L'EVALUATION

1. Questions en fonction des critères CAD

- **Pertinence**
 - L'action cadre-t-elle son objectif général à celui de l'appel à proposition ?

- L'objectif spécifique de l'action appuie-t-il la réalisation d'actions pertinentes et performantes des OSC de la RDC en facilitant les initiatives locales dans les 3 domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la RDC ?
 - En matière de gouvernance-paix-sécurité, les OSC démontrent-elles leur capacité de mobilisation, et contribuent-elles aux débats de société, aux politiques publiques et aux services sociaux ? Les microprojets mis en œuvre dans ce domaine assurent-ils le renforcement de la participation citoyenne dans une série de secteurs (électoral, accès à la justice, lutte contre la corruption et l'impunité, promotion des droits humains, etc.) ?
 - En matière de développement humain, les microprojets permettent-ils de répondre à certains besoins (principalement locaux) de développement humain identifiés par les communautés locales, en matière de santé, de lutte contre les inégalités, de protection sociale, d'autonomie économique des femmes et des jeunes, d'accès à une éducation de qualité pour tous.les ?
 - En matière de développement durable, les microprojets contribuent-ils à préserver les biens publics mondiaux, la réduction des inégalités socio-économiques, la résolution de certaines causes profondes des conflits, et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ?
 - Les microprojets envisagent-ils des actions de développement rural, de conservation et de gestion des ressources naturelles, et de développement des énergies renouvelables ?
 - Les OSC prennent-elles en compte des mesures transversales comme la consolidation des mécanismes de résilience, des actions citoyennes innovantes ou des espaces de dialogue sur les sujets sociétaux, notamment la culture, le genre, les droits humains, la protection des minorités et des personnes en situation de handicap ?
 - A quelle hauteur sont soutenues les organisations de femmes afin de contribuer à la promotion de l'égalité des sexes et à leur autonomisation ?
 - L'engagement de jeunes est-il soutenu par les OSC qui les représentent et défendent leurs intérêts par le biais de dialogue ?
 - Le rôle d'acteurs du changement des OSC que l'UE entend soutenir est-il renforcé ?
 - Les OSC incitent-elles leurs membres et leur communauté à dialoguer et à interagir avec les responsables politiques ?
 - Les jeunes sont-ils davantage impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs censés soutenir les réformes ?
- **Cohérence**
 - L'intervention développe-t-elle de complémentarités et des synergies avec différentes actions en cours qui soutiennent la société civile ou d'autres ONG internationales, OSC ou plateformes qui renforcent les capacités des OSC afin d'assurer une grande cohérence ?
 - **Efficacité**
 - Le dispositif de financement et de suivi de microprojets d'OSC locales, le renforcement de capacités dispensé par le SAIL, et la gestion de connaissance générée par le projet sont-ils la conséquence des actions pertinentes et performantes des OSC de la RDC ? Comment et pourquoi cela marche ou pas ?
 - **Efficience**
 - L'intervention a-t-elle été efficiente dans ses coûts de production de dispositif de subventionnement et d'accompagnement des OSC ?
 - L'intervention a-t-elle été efficiente dans ses coûts de services de coaching technique et financier des OSC ?
 - **Impact**

Au niveau technique :

- Combien d'OSC mènent des projets solides et efficaces grâce aux formations et échanges d'expériences suivis durant l'action ?
- Gèrent-elles leurs financements, et leurs liens institutionnels, de manière plus efficace grâce à l'appui reçu par le personnel de programme et financier ?
- Combien d'OSC sur tout le territoire congolais sont-elles en mesure de dégager les priorités des populations qu'elles servent et de développer les stratégies et documents de plaidoyer nécessaires à la prise en compte efficace des besoins des citoyens par les autorités dans des domaines clés du développement des communautés ?
- Les consultants techniques dans les domaines prioritaires de l'UE en RDC sont-ils disponibles pour apporter un renforcement aux OSC locales ?

Au niveau économique :

- L'accompagnement des OSC contribue-t-il à l'accroissement de leurs revenus ? La mise en œuvre de projets et l'accompagnement technique augmente-t-ils leurs chances d'être éligibles et d'accéder à de nouvelles sources de financements diversifiées ?
- A travers la présente action, les OSC disposent-elles d'informations et de compétences nécessaires pour identifier et répondre à de nouvelles opportunités de financement ?

Au niveau social :

- Les OSC appuyées mènent-elles des activités plus qualitatives et plus pérennes dans des secteurs souvent oubliés, tels que les droits de l'homme et la justice sociale, la gouvernance, la paix et la sécurité, l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des peuples, ou encore la participation démocratique ?

Au niveau politique :

- L'action induit-elle des changements durables en favorisant le dialogue social et politique ainsi que la mobilisation citoyenne ?
- Les autorités locales intègrent-ils durablement les femmes et les jeunes dans le dialogue politique et la définition des priorités de développement dans leurs communautés ?

○ **Durabilité**

L'intervention contribue-t-elle au changement des différents niveaux suivants :

- Meilleure prise en compte des besoins de la population ?
- Développement de nouvelles actions performantes et impactantes ?
- Gestion de projets de développement locaux par les OSC ?
- Pratique de la population et de leurs conditions de vie sur terrain (dans les différents domaines prioritaires) ?
- Dialogue effectif entre OSC et autorités ?
- Changement de stratégie et de politique des autorités ?

Les OSC contribuent-elles à l'orientation stratégique des plans locaux, provinciaux et nationaux de développement ?

2. Questions spécifiques :

La jeunesse, qui représente près d'1/3 de la population en RDC, enregistre un taux de chômage en croissance (19% en 2020), à cause d'un déficit d'éducation, d'une insuffisance d'emplois et leur non-implication dans les politiques publiques.

- Les microprojets subventionnés impliquent-ils les jeunes dans la conception et la mise en œuvre des politiques qui les concernent ?

Les OSC ont un rôle primordial à jouer en tant qu'actrices à part entière du développement socio-économique de la RDC.

- Les OSC apportent-elles des services sociaux essentiels aux populations ayant des besoins

spécifiques ?

- Les OSC expriment-elles les préoccupations des communautés locales (en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation) de manière inclusive auprès des institutions nationales ou internationales pour la définition des politiques de développement, et ce à travers un dialogue social et politique ouvert ?

Les OSC évoluent dans un environnement encore très défavorable en RDC.

- La capacité des OSC à agir librement en tant qu'actrices de la bonne gouvernance et du développement à part entière se réduit-elle ?

Les OSC font également face à un sentiment de méfiance de la part de la population.

- L'action promeut-elle une gestion de projet axée sur les résultats et les synergies dans le cadre du renforcement des capacités et de la mise en œuvre des microprojets ?

A.5 METHODES ET OUTILS

Le choix de la méthodologie et des approches d'évaluation est laissé à l'appréciation des évaluateurs·trices. Toutefois, l'approche proposée devra être clairement argumentée, cohérente et adaptée aux questions d'évaluation identifiées dans les présents termes de référence.

Dans l'offre technique, les soumissionnaires devront présenter leur compréhension du mandat d'évaluation, préciser les types d'informations nécessaires à collecter ainsi que les outils et méthodes de collecte envisagés. Ils devront garantir une triangulation des sources d'information. Et décrire les méthodes prévues pour le traitement, l'analyse et l'interprétation des données recueillies.

Ces éléments méthodologiques feront l'objet d'échanges et d'ajustements lors de la réunion de cadrage organisée avant le démarrage de la mission de terrain. À l'issue de la phase documentaire, l'évaluateur·trice élaborera une note de cadrage présentant la méthodologie finale retenue, les outils de collecte et d'analyse qui seront mobilisés pour la mission de terrain, ainsi que leur justification. Cette note sera discutée et validée conjointement avec Louvain Coopération avant le démarrage des activités de terrain.

La méthodologie proposée devra intégrer une approche participative permettant de recueillir les points de vue des différents groupes d'acteurs concernés, notamment à travers des entretiens individuels, des groupes de discussion (focus groups), des visites de terrain et des observations directes des réalités d'intervention. Une attention particulière devra être portée à la collecte d'informations de première main auprès des bénéficiaires et des acteurs locaux afin d'alimenter l'analyse, le jugement évaluatif et les conclusions de l'évaluation.

Pour la formulation des recommandations, une collaboration étroite avec l'équipe SAIL de Louvain Coopération sera encouragée afin de garantir des recommandations réalistes, opérationnelles et adaptées aux enseignements tirés de la mise en œuvre du projet.

La langue de travail et de restitution de l'ensemble des livrables sera le français.

A.6 COMPETENCES REQUISES

Pour exécuter cette évaluation, les compétences suivantes sont requises :

- Détenteur d'un diplôme universitaire pertinent en lien avec les thématiques évaluées : sciences sociales, développement international, économie, gouvernance, sciences politiques, sociologie, agronomie ou domaine équivalent.

- Expérience avérée dans la conduite d'évaluations de projet de développement, dans le domaine de la coopération internationale, (un atout si expérience avec des programmes financés par l'Union européenne).
- Expérience de travail avec les organisations de la société civile.
- Bonne connaissance en analyse et traitement des données quantitatives et qualitatives.
- Sensibilité aux thématiques du genre, de l'environnement, droits des groupes marginalisés, jeunesse, et liens possibles.
- Capacité à évaluer des solutions innovantes et adaptées dans un contexte donné.
- L'évaluateur peut être un expatrié ou un national, l'essentiel est d'être capable de pouvoir travailler de manière indépendante avec ou sans co-évaluateur du milieu pour appuyer la traduction lors des entretiens.
- Le consultant doit répondre aux exigences suivantes :
 - Preuve de plusieurs missions d'évaluations au cours des 5 dernières années.
 - Connaissance du contexte local des provinces de la RDC (y compris les développements et contraintes politiques, économiques, sociaux, culturels, technologiques, juridiques et éthiques actuels et leurs effets sur le plan sanitaire).
 - Maîtrise de la théorie du changement.
 - Excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée et excellentes capacités de rédaction dans cette langue. Notions des langues swahili, lingala, tshiluba, kikongo est un atout.

A.7 BUDGET

Le budget indicatif maximum disponible pour la réalisation de cette mission d'évaluation s'élève à 20.000 EUR toutes taxes comprises (TTC). Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre financière détaillée respectant cette enveloppe budgétaire indicative.

L'offre devra inclure l'ensemble des coûts liés à la mission, notamment :

- Les honoraires de l'évaluateur·trice ou de l'équipe d'évaluation ;
- Les frais de déplacement internationaux et nationaux nécessaires à la réalisation de la mission ;
- Les frais de transport terrestre ;
- Les frais d'hébergement ;
- Les per diem éventuels ;
- Les frais administratifs ou autres coûts nécessaires à la bonne réalisation de l'évaluation.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être pris en charge par Louvain Coopération en dehors des montants prévus dans l'offre financière approuvée et le contrat signé.

A.8. MODALITES DE L'EXPERTISE

A.8.1 CONTENU SOUHAITE POUR L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Au minimum :

- Une note de compréhension des **termes de référence**, ainsi que la manière dont le contexte et les questions d'évaluation ont été comprises en relation avec la théorie du changement.
- Une description de **l'approche méthodologique** envisagée pour répondre aux questions et aux objectifs exposés dans les termes de référence décrivant précisément les outils de collecte d'informations qui seront mobilisés au cours de l'évaluation. Ainsi que la garantie que ces méthodes apportent au respect des principes éthiques énoncés ci-après. Le profil des personnes qui seront observées, interrogées, ...
- Un **chronogramme indicatif** de la mission ainsi qu'une estimation des coûts en termes d'hommes/jour.
- Une présentation des **expériences** du ou des experts et des **références** (liste de clients antérieurs)

en mettant en évidence les aspects particulièrement pertinents pour l'évaluation envisagée. Le CV et les références du ou des évaluateurs (pas plus que 3 pages).

- Une **offre financière** comportant le budget détaillé en euros TTC de la prestation.

Les données collectées auprès des bénéficiaires et parties prenantes devront être traitées de manière **confidentielle** et anonymisée conformément aux principes applicables en matière de protection des données.

A.8.2. DOCUMENTS A CONSULTER

- Programme Indicatif pluri-annuel 2021-2027
- Programme thématique pour les organisations de la société civile
- Annexe 1 Description de l'action
- Les rapports narratifs intermédiaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025
- Les rapports narratifs d'avancement du projet
- Les rapports de suivi

A.8.3. MODALITES DE REALISATION DE LA MISSION DE TERRAIN

Tout le travail se passera en RDC. LC s'assure du bon déroulement du processus et de la qualité des produits. Pour garantir la qualité des échanges, plusieurs moments d'interactions doivent être prévus :

- Après la signature du contrat, une **réunion de cadrage** (en présentiel) aura lieu avec le-la soumissionnaire sélectionné-e, avant sa mission de terrain. À la suite de cette réunion, il-elle rédigera une note de cadrage au cas où les contours de la mission devraient être revus par rapport à la proposition initiale, sur base de la prise de connaissance de la documentation qui lui sera remise et des premiers échanges.
- En début de mission, avant le départ sur terrain, il y aura une réunion préparatoire à Kinshasa avec l'équipe SAIL LC en RDC.
- L'évaluatrice ou l'évaluateur prévoira **un débriefing à la fin de la mission** de terrain, organisée avec les acteurs principaux, notamment l'équipe locale de Louvain Coopération et ses partenaires locaux à Kinshasa pour une restitution préliminaire.
- Une **réunion post remise du rapport provisoire** sera organisée par l'évaluatrice ou l'évaluateur avec le comité de pilotage. Elle permet des ajustements avant la remise du rapport final.
- Une **réunion de discussion** à l'issue de la remise du rapport définitif devra être organisée par l'évaluatrice ou l'évaluateur. Celle-ci permet à tous de mieux comprendre la nature des recommandations.
- Après la formulation de la réponse managériale sur base du rapport d'évaluation définitif, une **réunion post-évaluation** est nécessaire.

L'équipe opérationnelle de Louvain Coopération basée en RDC sera disponible pour faciliter le bon déroulement de l'évaluation (contacts, informations générales, assistance logistique...) tout en garantissant son indépendance.

A.9. MODALITES DE SELECTION ET DE CONTRACTUALISATION

A.9.1. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les offres techniques et financières devront être transmises exclusivement par voie électronique à l'adresse recrutementtrdc@louvaincooperation.org au plus tard **le 1er septembre 2026 à 12h00** (heure de Kinshasa). L'objet du courriel devra obligatoirement mentionner : « *Offre – Évaluation finale du projet FIL-RDC* ».

Toute offre reçue après la date et l'heure limites indiquées ne pourra pas être prise en considération.

Les propositions seront évaluées selon la grille suivante :

Critères	Poids relatif
Profil du ou des experts	40
Qualifications, expériences et compétences	10
Expérience de la problématique à évaluer	20
Connaissance du contexte local	10
Offre technique et méthodologique	40
Exposé de la problématique et compréhension du sujet	20
Démarche méthodologique proposée	20
Offre financière	20
Prix de la prestation	10
Réalisme des coûts par rapport à la méthodologie proposée	10
Total	100

A.9.2. MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION

Le paiement de la prestation sera effectué en trois tranches, selon les modalités suivantes :

• 30 % du montant contractuel à la signature du contrat, après validation du contrat et réception des documents administratifs requis ;
• 30 % du montant contractuel à la remise du rapport provisoire d'évaluation, conformément aux livrables attendus dans les présents termes de référence ;
• 40 % du montant contractuel après validation du rapport définitif, par Louvain Coopération et le comité de pilotage de l'évaluation.

Le montant contractuel couvre l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation de la mission d'évaluation, conformément à l'offre financière approuvée, y compris les honoraires, déplacements, frais de terrain, hébergement, per diem et tout autre coût lié à la mission.

Les paiements seront effectués sur présentation de factures établies par le consultant et conformément aux dispositions contractuelles convenues.

LIVRABLES ATTENDUS

- **Un rapport complet** construit de la manière suivante :

1. Résumé des principales conclusions et recommandations.
 2. Objectif, champ de l'évaluation et contexte.
 3. Définition des principaux concepts utilisés.
 4. Approche méthodologique et sa justification et les contraintes rencontrées.
 5. Constatations (avec mention des sources).
 6. Une matrice d'évaluation présentant les réponses aux questions clés par critère CAD (Efficacité, Efficience, Impact, ...), critères de jugement, indicateurs, sources et méthodes de collecte.
 7. Les conclusions = jugement apportant une réponse aux questions d'évaluation posées.
Toute analyse sous-jacente sera formulée de manière explicite.
 8. Les recommandations, argumentées, concrètes, réalistes et opérationnelles, à mettre en œuvre dans la suite du programme ou dans les futures interventions et en relation avec les questions d'évaluation.
 9. Appréciation de la compréhension de la logique d'intervention/théorie du changement.
 10. Annexes : Données brutes anonymes.
- **Un document de reddition de compte synthétique** de +/- trois pages à destination du grand public, des membres de Louvain Coopération, des bénéficiaires, etc. qui présente les principales conclusions et recommandations en rapport avec les questions d'évaluation posées, avec des illustrations (schémas, photos, graphiques, dessins, etc.) et au moins un témoignage de bénéficiaire.
 - **Une présentation de restitution** (sur Power Point).

Les documents seront écrits en français et envoyés sous format électronique, et papier pour la version finale du rapport.

A.10 CALENDRIER PREVISIONNEL

Processus	Date limite
Publication de l'appel d'offres	1 août 2026
Date limite pour les questions complémentaires (uniquement par écrit)	15 août 2026
Soumission des offres techniques et financières (uniquement par écrit)	1 septembre 2026
Dépouillement et choix de l'évaluateur	Du 2 au 15 septembre 2026
Information à l'évaluateur sélectionné (et partage de la proposition de contrat)	16 septembre 2026
Signature du contrat (et son démarrage)	18 septembre 2026
Réunion de pré-cadrage entre LC et l'évaluateur.trice	20 septembre 2026
Remise d'une note de cadrage	22 septembre 2026
Réalisation de la mission	Entre le 25 septembre 2026 et le 20 novembre 2026
Réunion de débriefing post mission de terrain	22 novembre 2026
Remise du rapport provisoire	5 décembre 2026
Envoi des commentaires par LC sur le rapport provisoire	7 décembre 2026
Remise du rapport définitif d'évaluation	10 décembre 2026

Fait à Kinshasa, le 31 juillet 2026

La Direction de Louvain Coopération en RDC